

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 19 juin 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 19 juin à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 13 juin 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Livardun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

**N°23 – DA du 19/06/2018**

**Rapporteur : M. GRANDBASTIEN**

**Création de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives et désignation des représentants du Bassin de Pompey**

La Loi du 25 Mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion a rendu obligatoire la création de Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) dans chaque département.

Ces CCAPEX ont pour mission de :

- coordonner, évaluer et orienter le dispositif de prévention des expulsions locatives
- assurer l'examen et le traitement des situations individuelles des ménages menacés d'expulsions.

Au niveau du département de la Meurthe et Moselle, les instances du Vème PDALHPD avaient confié ces missions aux instances locales de ce plan à savoir les Commissions Territoriales pour le Droit au Logement (CT-DAL) que le Bassin de Pompey en tant que délégataire des aides à la Pierre co-préside avec les services territoriaux du Département.

La CT-DAL se réunit en moyenne tous les deux mois hors trêves hivernale, et évoque l'ensemble des dossiers relatifs aux expulsions de locataires (transféré à l'avenir vers les CCAPEX), et évoque également l'opportunité et l'attribution de logements adaptés pour des situations complexes de demandes de logement. Les CT-DAL continueront de se réunir pour ce second sujet.

Cette organisation n'est aujourd'hui plus conforme aux dispositions réglementaires du fait de la Composition de la CCAPEX qui associe de nouveaux membres (décret N°2015-1834 du 30 octobre 2015), mais également du fait de l'impossibilité de délégué ces sujets à une instance locale conformément au décret N°2017-1565 du 14 novembre 2017.

Cette commission étant créée, il convient que le Bassin de Pompey puisse y être représenté, tant politiquement que techniquement pour la participation aux sous commissions territorialisées à l'échelle du Val de Lorraine notamment.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Habitat et Urbanisme du 6 Juin 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**ACTE** la création de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives.

**DESIGNE :**

- Monsieur GRANDBASTIEN en tant que membre titulaire,
- Monsieur HUET en tant que membre Suppléant,
- Le responsable du Pôle Habitat et Aménagement Urbain en tant que services référents techniques titulaires, et le Directeur Territoire Durable en tant que référent techniques suppléant de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC